
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET 2020

- Janvier 2020 -



SOMMAIRE

1. OBJET

2. RAPPEL OBJECTIFS DU MANDAT 2014-2020

3. ACTUALITES

3.1 Calendrier 2020

3.2 Loi de Finances 2020 & Loi de programmation des finances publiques 2018-2022

3.3 Impact pour la Communauté de Communes de la Matheysine des orientations de la Loi de finances depuis 2015

4. LE CA 2019 POUR PREPARER LE BP 2020

4.1 Compte Administratif principal

4.2 Tableau CA consolidé

4.3 Etat de la dette

4.4 Fiscalité locale

4.5 Ratios obligatoires

4.6 Evolution des dépenses

4.7 Participations versées en 2019

4.8 Les déchets ...

4.9 Des services - équipements ...

5. DONNEES IMPOSEES & ORIENTATIONS PROPOSEES : TENDRE VERS UN BUDGET 2020 BATI A PARTIR DES PROPOSITIONS SUIVANTES

5.1 Fiscalité – Administration générale

5.2 Environnement & Développement durable

5.3 Culture & patrimoine

5.4 Sports, Santé & logement

5.5 Tourisme, Chemin de Fer de La Mure

5.6 Economie & Emploi

5.7 Montagne, Agriculture, Forêt

5.8 Aménagement du Territoire – Services aux communes

5.9 Enfance & jeunesse

5.10 Conclusion

1. OBJET

Débats d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L.2312-1, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

2. RAPPEL OBJECTIFS DU MANDAT 2014-2020

Maintenir une gestion saine de l'Intercommunalité contrainte par des difficultés financières générées par les baisses des concours de l'Etat :

Dans un premier temps, recentrer les interventions sur les compétences de l'Intercommunalité ;

Dans un second temps, envisager éventuellement de nouvelles prises de compétences en fonction des moyens financiers de l'Intercommunalité ;

Maintenir voire renforcer les actions mutualisées entre les communes et l'intercommunalité dans une volonté de solidarité ;

Maintenir un niveau d'investissement indispensable pour le territoire : habitants – monde économique...

3. ACTUALITES

3.1 CALENDRIER 2020

Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 emportant convocation des électeurs pour les élections municipales de 2020 permet d'établir un calendrier précis des principales échéances liées à ce scrutin. Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, soit au plus tard **le vendredi 24 avril 2020**, pour installer le nouveau conseil communautaire.

L'article L.1612-2 du CGCT prévoit que la date limite de **vote du BP est fixée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant.**

Afin de respecter le calendrier « budgétaire », le budget 2020 sera voté par l'assemblée sortante.

Le nouvel organe délibérant aura loisir de prendre des décisions modificatives pour ajuster le BP selon les nouvelles orientations politiques.

3.2 LOI DE FINANCES 2020 & LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

3.2.1 Contexte national

10 ans de réforme et une contrainte accrue sur les budgets des collectivités locales.

Les impacts majeurs sur le volet financier et fiscal et le volet organisationnel :

- Transfert automatique de compétences
- Gel des dotations de l'Etat – par la suite baisse des dotations de l'Etat
- Réforme de la taxe professionnelle

- Péréquation horizontale
- Suppression de la taxe d'habitation
- Obligation de maîtriser les dépenses publiques pour une strate de collectivités / Trajectoire de résorption des déficits français et place assignée aux administrations publiques : Les collectivités locales non contraintes à la contractualisation avec l'Etat sont dans l'obligation de présenter les objectifs prospectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et des besoins de financement annuels (emprunt-remboursement) ...

→ **Perte de l'autonomie financière des collectivités (principe constitutionnel), à savoir lever et gérer ses ressources, liberté de dépenser ses ressources**

3.2.2 Concours de l'Etat

- Les concours de l'Etat sont en baisse depuis 1996
- Baisse encore en 2020

3.2.2.1 DGF

Les Régions vont percevoir une fraction de la TVA en lieu et place d'une DGF → mécanisme précurseur pour la réforme de la TH

Dotation Intercommunalité : envisager une baisse de 2%

Dotation-DGF-communes = 🗣️ info-conseil pour budget des communes = répliquer la baisse en 2019-2018 sur le budget 2020

3.2.2.2 FDPTP

Pas de baisse de l'enveloppe de l'Etat versée aux Départements – Inconnue dans la répartition qui va prévaloir au niveau du Département

3.2.2.3 FPIC

En 2020, l'enveloppe globale est inchangée. Modification possible de la contribution FPIC au regard des mouvements de périmètres -EPCI

3.2.2.4 DC RTP

🗣️ info pour les communes bénéficiaires : la réduction de la DC RTP du bloc communal sera répartie au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement corrigées en 2018...

3.2.3 Suppression de la Taxe d'Habitation

3.2.3.1 Préalable

- Suppression de la TH pour les résidences principales et pour 100% des contribuables
- Le produit perçu nationalement sur les résidences principales = 22.7 MDS d'euros
- Exonération = suppression de ce produit en 2021 – rappel du calcul = base exonérée x taux 1991
- Dégrèvement = substitution du produit par l'Etat via les bases – pour les collectivités, le produit est identique

3.2.3.2 Calendrier de la Réforme

- 2018-2020 : dégrèvement progressif pour 80% des contribuables
- 2021-2023 : dégrèvement progressif pour les 20% des contribuables restant – **2021 = un pas majeur dans la réforme**
- **2020-2022 = taux TH inchangé** – par la suite possibilité de modification du taux pour les résidences secondaires et les locaux professionnels.

3.2.3.3 Mise en œuvre

En 2020 : pas de possibilité de modifier le taux de TH

- Mise en œuvre du prélèvement appliquée sur les 12^{èmes} du produit TH supplémentaire induit par la hausse du taux TH intervenue sur les exercices 2017-2018-2019
- **En 2021** = un pas majeur dans la réforme
- **Base du produit TH « à compenser » = bases TH 2020 (résidences principales) x taux TH 2017**
- Commune = suppression du produit de la TH (résidence principale) - transfert du taux du Foncier bâti du Département
- Suppression des allocations compensatrice – exonération TH

🔑 Notions importantes : produit émis - produit perçu – coefficient correcteur – commune prélevée – commune compensée

- **EPCI = suppression du produit de la TH (résidence principale) – transfert d’une fraction de la TVA - Suppression des allocations compensatrice – exonération TH**

Risque encouru pour les EPCI → produit TH = produit sécurisé sur du stock // produit TVA = produit risqué sur du flux

3.2.3.4 Composition du tissu fiscal CCM – sur lequel la CCM dispose d’un pouvoir de taux

Tissu fiscal CCM		2017	2018	2019	Poids % sur fiscalité totale
Taxe Habitation	Bases	26 108 989	26 653 458	27 796 000	34%
	Taux	8.000%	8.300%	8.300%	
	Produit	2 088 722	2 212 239	2 238 480	32%
	All. compensatrice	168 205	171 602	178 149	
Taxe Foncier bâti	Bases	23 865 657	23 942 036	24 720 000	30%
	Taux	1.000%	1.750%	1.750%	
	Produit	238 441	419 042	432 635	6%
Contribution Foncière Entreprise	Bases	7 964 813	8 090 424	8 074 000	10%
	Taux	28.950%	29.440%	29.440%	
	Produit	2 309 151	2 386 561	2 383 293	32%
Foncier non bâti	Bases	478 569	486 185	494 400	1%
	Taux	6.000%	6.000%	6.000%	
	Produit	28 718	29 170	29 616	0,40%
TEOM	Bases	19 103 340	19 648 299	20 360 414	25%
	Taux	11.700%	11.700%	11.700%	
	Produit	2 253 923	2 302 529	2 403 768	32%

Avec cette réforme, la CCM perd le pouvoir de vote de taux – le pouvoir de prélever l'impôt d'une fraction représentant plus de 30% de la fiscalité avec taux...

3.2.3.5 Conclusion

- **Perte de l'autonomie financière des EPCI** (principe constitutionnel), un **impôt local « compensé » par une « dotation » de l'Etat...** pour mémoire, la CFE s'appuie sur des bases inférieures aux bases de l'ancienne Taxe professionnelle (= baisse du levier fiscal EPCI)
- Modification sensible de la **conception de la politique locale** où la Taxe d'habitation est l'impôt lié au niveau des services publics et la taxe sur le foncier bâti liée sur la capitalisation de l'investissement public...
- **Impact inconnu sur les indicateurs** des communes et de l'EPCI (indice de richesse, potentiel fiscal, potentiel financier...) qui interviennent dans le calcul du FPIC, DGF, FDPTP... **Répercussion en cascade occulte à ce jour...**

3.2.4 Informations diverses pour communes et CCM

Valorisation des bases TH = 0.90%

Valorisation des bases Foncier bâti = 1.20%

🔔 info pour les communes : les communes sortant de la liste du classement en zone de revitalisation rurale le 1^{er} juillet 2017 continuent à bénéficier des effets du dispositif pendant une période transitoire courant du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2020.

3.3 IMPACT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE DES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES DEPUIS 2015

La CCM est fortement impactée par la baisse des dotations de l'Etat – plus de 815 000 € de perte de recettes sur le mandat 2014-2020.

Cela représente 21% des recettes réelles de fonctionnement.

Zoom sur les pertes de recettes liées aux diminutions des dotations perçues						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	779 000	645 000	455 000	347 782	311 478	333 232
Dotation Compensation Groupement	757 000	741 000	726 000	706 700	692 003	676 114
FPIC	128 000	67 000	- 3 000	- 23 975	- 16 948	- 24 156
FDPTP (via Département)	331 000	306 000	283 000	250 600	210 990	193 229
Total Dotations perçues	1 995 000	1 759 000	1 461 000	1 281 107	1 197 523	1 178 419
Soit une perte de recettes /2014		- 236 000	- 534 000	- 713 893	- 797 477	- 816 581
représentant sur les recettes de la collectivité						-21,03%



4. LE CA 2019 POUR PREPARER LE BP 2020

4.1 COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Pour permettre de générer une nouvelle capacité d'autofinancement, l'assemblée avait décidé une augmentation de la fiscalité en 2018.

Ce produit de la fiscalité, associé à une gestion tendue (rationalisation de certaines compétences, des choix stratégiques en matière de gestion des déchets) permet une clôture de l'exercice 2019 à plus de 1 000 000 €.

Au résultat de l'excédent, doivent être décomptées les dépenses reportées sur 2020 : AGS solde subvention – reversement Taxe de séjour – Aide Vitrine – Aide Matheysine Rénovation engagées – GEMAPI= soit un montant à déduire de 265 000 € environ.

Avec une perte de plus de 800 000 € de dotations de l'état en recettes de 2014 à 2019, la CCM a réussi à maintenir un c/002 suffisant pour faire face aux enjeux de l'intercommunalité à venir :

- Maintenir un niveau d'investissement élevé
- Mutation forte des recettes fiscales – suppression TH – impact incalculable en prospective
- Mutation du service Gestion des déchets - contrainte législative – augmentation coût de traitement – baisse revente produits...

Compte Administratif 2019_Budget Ppal		dépenses	recettes
réalisation exercice 2019	Section Fonct.	9 349 495,85	9 752 289,99
	Section Invest.	1 011 865,31	1 245 869,19
		+	+
Report résultat 2018	Section Fonct.		1 039 974,21
	Section Invest.	260 270,16	
		=	=
Total réalisation + report		10 621 631,32	12 038 133,39
Restes à réaliser	Section Fonct.		
	Section Invest.	927 447,00	562 380,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	9 349 495,85	10 792 264,20
	Section Invest.	2 199 582,47	1 808 249,19
	total cumulé	11 549 078,32	12 600 513,39

4.2 TABLEAU CA CONSOLIDE

Les 7 budgets de la CCM sont cumulés dans un seul tableau, donné à titre indicatif = addition de budgets de différentes nomenclatures (M14, M49...)

Budget	Dépenses 2019	Recettes 2019
Principal	10 621 631	12 038 133
Annexe Gestion des déchets	3 389 595	4 050 227
Annexe Maison Messiaen	76 477	170 998
Annexe Base Sautet	66 950	98 976
Annexe SPANC	43 375	71 186
Annexe Matheysine dével.	3 281 709	3 688 742
Annexe Abattoir	88 760	117 803

CA2019_Consolidé		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2019	Section Fonct.	13 265 406,32	14 137 996,49	872 590,17
	Section Invest.	4 042 823,11	2 671 507,63	- 1 371 315,48
		+	+	
Report résultat 2018	Section Fonct.	-	1 321 002,08	2 193 592,25
	Section Invest.	260 270,16	2 105 562,64	473 977,00
		=	=	
Total réalisation + report		17 568 499,59	20 236 068,84	2 667 569,25
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	2 496 097,51	1 288 400,00	- 1 207 697,51
Résultat Cumulé	Section Fonct.	13 265 406,32	15 458 998,57	2 193 592,25
	Section Invest.	6 799 190,78	6 065 470,27	- 733 720,51
	total cumulé	20 064 597,10	21 524 468,84	1 459 871,74

MM Grue...) pour 765 000 € – début des remboursements des
remboursements des intérêts inférieurs aux dépenses de

28/06/2020	465 000,00	0,82%	7
08/07/2020	300 000,00	0,89%	10

Saisie de l'opportunité des taux bas et les remboursements des intérêts inférieurs aux dépenses de fonctionnement liées à la location des véhicules...

Camions BOM Grue 2019	CA	28/06/2020	465 000,00	0,82%	7
Aménagement déchetterie 2019	CA	08/07/2020	300 000,00	0,89%	10

	nominal	capital restant dû au 31/12/19	Annuités	capital	interet	capital dû au 31/12/2020
Déchets	997 000,00	921 425,52	137 281,22	130 527,02	6 754,20	790 898,50
Principal	3 050 000,00	1 888 333,47	269 358,31	221 666,64	47 691,67	1 666 666,83
Abattoir	28 400,00	10 469,53	2 772,80	2 253,52	519,28	8 216,01
Math.Dev	3 847 300,00	1 923 985,61	321 227,91	242 568,84	78 659,07	1 681 416,77
Total	7 922 700,00	4 744 214,13	730 640,24	597 016,02	133 624,22	4 147 198,11
		Dette par habitant		37,40		212,30

4.4 FISCALITE LOCALE

4.4.1 Fiscalité GEMAPI

La CCM est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ce transfert automatique de compétence s'est fait sans transfert de recettes, aussi le législateur a laissé à l'initiative des collectivités la possibilité de prélever de la fiscalité dédiée « GEMAPI » additionnelle aux taux de fiscalité locale. La CCM, dans l'incapacité d'autofinancer cette nouvelle compétence, a instauré cette taxe en 2018.

Répartition du taux GEMAPI en 2019

Fiscalité	TH	FB	FnB	CFE
Taux	0.29200	0.34500	0.85800	0.48000

Produit perçu (fiscalité GEMAPI)	200 014 €
Coût 2019 (frais fonct. – travaux Berce Caucase – EBF)	194 786 €
Report produit n-1	140 429 €

L'excédent généré en 2018 à l'instauration de la taxe = **fonds sanctuarisé en fonds de réserve** (travaux exceptionnels – dégâts...)

4.4.2 Fiscalité économique

Constat : en tenant compte des prélèvements liés à la fiscalité professionnelle, le produit de fiscalité économique en 5 ans a « gagné » 80 000 € avec la hausse mécanique des bases de CFE et la hausse en 2018 du taux de prélèvement de la CFE → **Fragilité de la CCM sur les recettes économiques.**

Désignation Fiscalité		2014	2015	2016	2017	2018	2019
CFE	base	7 810 588	7 881 212	7 927 176	7 964 813	8 090 424	8 074 000
	Taux	28,950%	28,950%	28,95%	28,950%	29,440%	29,440%
	Produit	2 261 301	2 281 723	2 294 939	2 309 151	2 386 561	2 383 293
CVAE	Produit	590 793	594 526	699 957	592 078	629 455	656 449
IFER	Produit	636 721	641 383	638 754	647 707	656 254	663 318
TASCOM	Produit	170 046	167 277	176 649	191 894	171 697	189 412
Produit Fiscalité Economique		3 658 861	3 684 909	3 810 299	3 740 830	3 843 967	3 892 472
FNGIR lié à la taxe Prof.	Prélèvement	- 442 748	- 442 748	- 442 748	- 442 748	- 442 748	- 442 748
FPIC	Produit/prélèv.	128 000	67 000	- 3 000	- 23 975	- 16 948	- 24 156
Produit Fiscalité pondéré/prélèvements		3 344 113	3 309 161	3 364 551	3 274 107	3 384 271	3 425 568
Diminution Recettes /dotations Etat		-	236 000	- 534 000	- 713 893	- 797 477	- 816 581
Produit Fiscalité pondéré/prélèvements		3 344 113	3 073 161	2 830 551	2 560 214	2 586 794	2 608 987
Produit Fiscalité pondéré/prélèvements		3 344 113	3 309 161	3 364 551	3 274 107	3 384 271	3 425 568
variation produit fiscalité éco(sup.1= hausse - inf.1 = baisse)			0,92	0,85	0,77	1,01	1,02

4.5 RATIOS OBLIGATOIRES

Calcul des ratios sur la base du budget principal et annexes (Sautet-OM) mais hors Maison Messiaen (excédent affecté au budget). *Ces ratios sont donnés à titre indicatif, compte-tenu des variations des compétences exercées entre EPCI de même strate.*

L'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017

	Nombre de groupements à fiscalité propre	Nombre de communes regroupées
Métropoles	14	706
Communautés urbaines (CU)	15	624
Communautés d'agglomération (CA)	219	7 282
Communautés de communes (CC)	1 018	26 740
Ensemble des groupements à fiscalité propre	1 266	35 352
<i>dont groupements à fiscalité professionnelle unique</i>	<i>1 022</i>	<i>28 630</i>
Métropole de Lyon *		59
Ensemble		35 411

Sources : DGCL, Banatic.

Eléments de contexte :

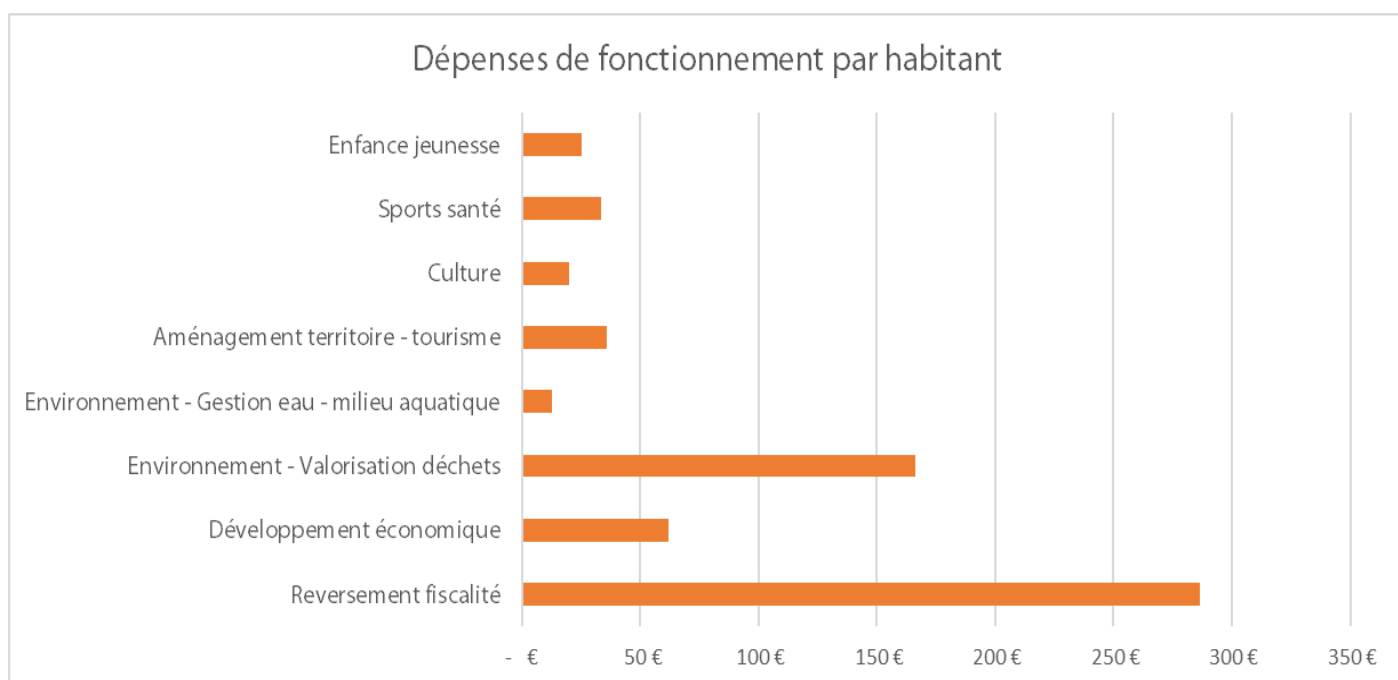
- Population municipale de la CCM annoncée (INSEE) 19 004 (19 816 en 2018)
- Jeux d'écriture entre budget principal et budgets annexes → augmentent « artificiellement » les dépenses et les recettes (subvention équilibre – transfert charges personnel...) aussi, les dépenses et les recettes annoncées « réelles » sont corrigées de ces jeux d'écriture
- Adaptation des ratios avec des dépenses ou recettes réelles corrigées du « reversement de fiscalité »

ratios financiers obligatoires		CCM	EPCI strate (source DGCL 2017)
1	Dépenses réelles Fonct. / population	616	293
	<i>sans reversement fiscalité</i>	351	
2	Produit des impositions directes/ population	404	255
3	recettes réelles fonctionnement/population	692	342
	<i>sans reversement fiscalité</i>	427	
4	Dépenses équipement brut/population	151	78
5	Encours dette/population	218	199
6	DGF/Population	49	43
7	Dépenses Personnel/dépenses réelles fonctionnement	15,84%	37,90%
	<i>sans reversement fiscalité</i>	27,79%	
8	Dépenses Fonct et remboursement dette en capital/recettes réelles Fonct.	94,56%	92,20%
	<i>sans reversement fiscalité</i>	91,18%	
9	Dépenses Equipement/recettes réelles Fonct.	21,87%	22,70%
	<i>sans reversement fiscalité</i>	35,43%	
10	Encours dette/ Recettes réelles Fonct.	31,55%	58,30%
	<i>sans reversement fiscalité</i>	51,11%	

4.6 EVOLUTION DES DEPENSES

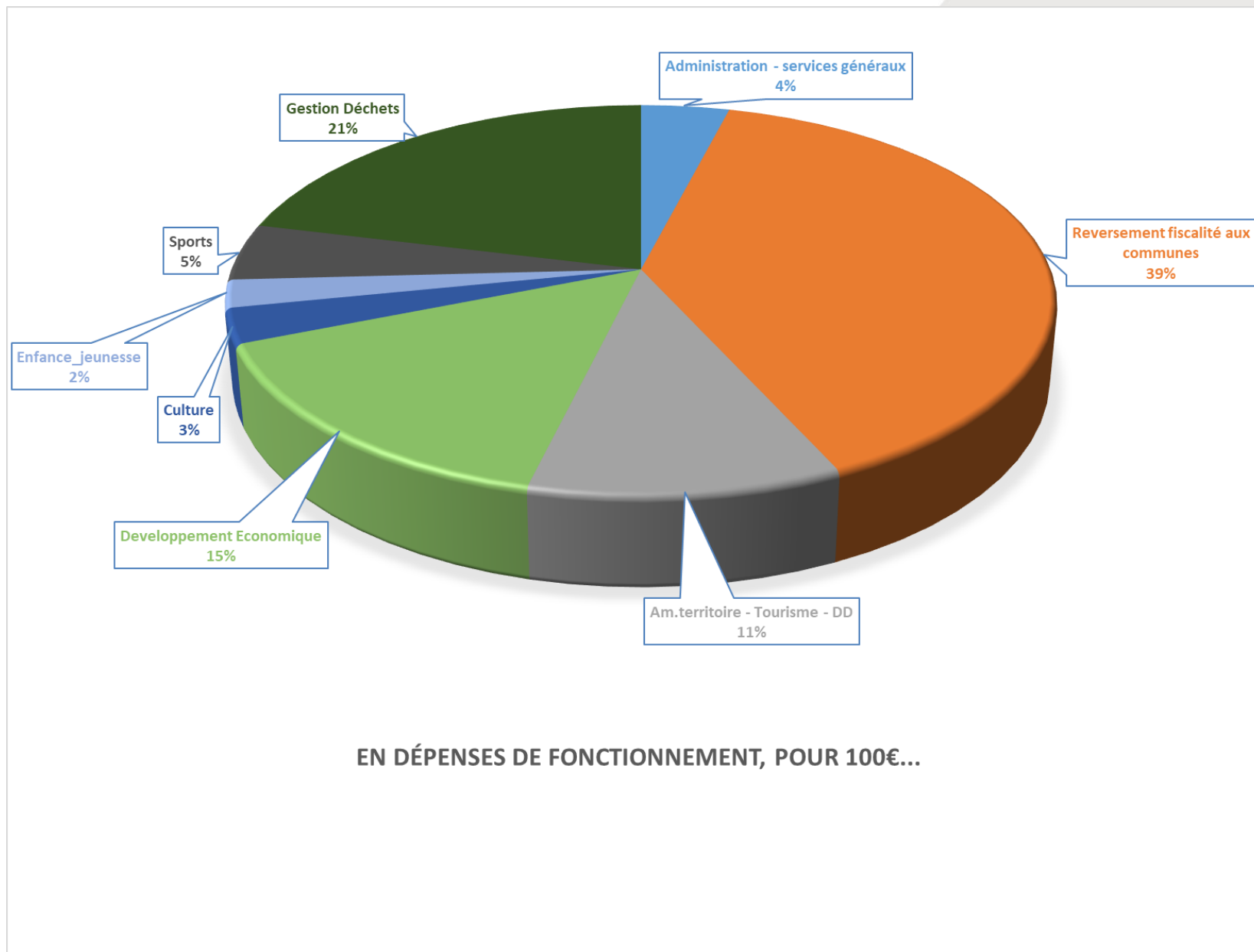
Trajectoire de résorption des déficits français et place assignée aux administrations publiques : Les collectivités locales non contraintes à la contractualisation avec l'Etat sont dans l'obligation de présenter les objectifs prospectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement (corrigées des reversements de fiscalité) et des besoins de financement annuels (emprunt-remboursement) depuis 2018... **le fameux + 1,2% en valeur.** Les dépenses réelles inscrites ci-dessous tiennent juste compte du remboursement des budgets annexes au budget principal pour ne pas compter la dépense en double. Aucune réfaction faite sur la prise de compétences.

Calcul dépenses à prendre en compte	2019		2018
Dépenses réelles	12 165 729		11 251 707
Total exercice - dépenses réelles "corrigées" Nouvelles compétences-reversement fiscalité...	5 333 101		5 111 526
Les dépenses 2019 ≥ "jauge" 2018 * 1,20	5 333 101	coef 1,20 max	5 172 864



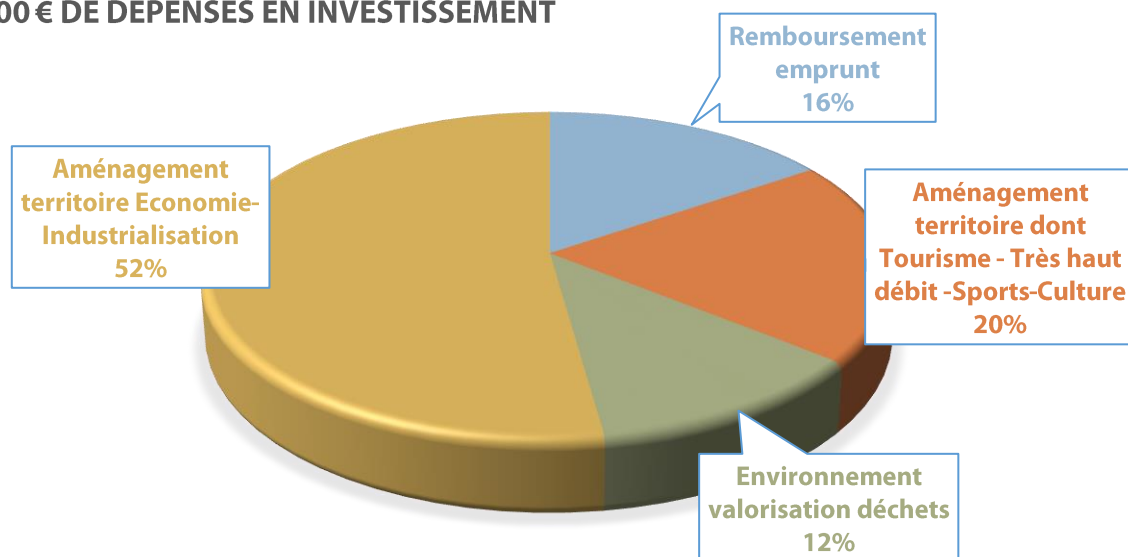
	2018	2019	2020
Contexte national	Loi Finances et de programmation : Trajectoire de résorption des déficits français (objectifs nationaux d'évolution des dépenses de fonctionnement+ 1,2% en valeur) Réforme de la taxe d'habitation	Loi Finances et de programmation : Trajectoire de résorption des déficits français (objectifs nationaux d'évolution des dépenses de fonctionnement+ 1,2% en valeur) Réforme de la DGF	Loi Finances et de programmation : Trajectoire de résorption des déficits français (objectifs nationaux d'évolution des dépenses de fonctionnement+ 1,2% en valeur) Suppression Taxe habitation
Contexte intercommunalité	Variation des dépenses : - nouvelles compétence GEMAPI - allègement du financement - budget général - OM - suppression subv fonctionnement SAUTET / - intégration du SMIME - aide exceptionnelle Alpe du Grand Serre – Ornon Variation des recettes : - Perte DGF bonifiée ! perte de certaines dotations/compensation - hausse de la fiscalité - nouvelle recette fiscale GEMAPI	Dépenses nouvelles - SPANC nouvelle compétence – nouveau budget – subv. équilibre - Compétence nouvelle Petite enfance - ENS Gillardes nouvelle compétence - Renforcement de l'ingénierie en interne (postes chargé de mission) - Rattrapage assurance statutaire - Mat. Dev sur un exercice complet - Matheysine Rénovation-Création Toujours : jeu d'écritures entre les budgets annexes et principal Recettes - Perte DGF bonifiée - Miser sur la dynamique des bases pour le produit de la fiscalité	Dépenses nouvelles - Prise compétence petite enfance – exercice complet - Personnel o Transfert poste ADM-CCM o Renforcement service Gestion des déchets (3 postes) o Assurance statutaire o RIFSEEP o Chargée de missions culture CTEAC o Chargée de missions agriculture - Prise compétence « conditionnée » Alpe du Grand Serre o Aide au fonctionnement o Projet de station o Transfert OT Recettes Année d'élection – hausse fiscalité ? Impact « suppression TH » et reversement écrêtement
Dépenses réelles fonctionnement	11 251 707	12 165 729	N-1 x 1.20% max (hors compétences nouvelles)
Reversement fiscalité	5 151 706	5 030 986	
Dépenses personnel	1 674 283	1 852 882	
Recettes réelles Fonctionnement	12 534 485	13 449 809	
Recettes Dotations Etat	1 003 481	1 009 346	

Recettes Fiscales	9 260 382	9 328 124	
--------------------------	-----------	-----------	--



Section d'investissement – Evolution /exercice		2014	2015	2016	2017	2018	2019
dépenses	Fonds de concours	15 000	55 000	150 000	504 915	287 650	282 650
	Dépenses d'équipements	3 579 094	4 316 281	1 184 276	1 570 210	1 659 019	2 874 400
	Remboursement capital	138 806	174 151	252 893	279 302	404 845	633 023
recettes	Subventions	1 094 183	1 660 886	1 168 803	879 876	841 265	636 392
	FCTVA-remboursement TVA	535 441	805 647	335 568	247 595	171 365	239 129
	Emprunt	-	500 000	-	200 000	-	765 000
	Virement de la section fonct. (Bu	1 313 849	622 085	849 140	444 462	614 292	1 903 250

SUR 100€ DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT



4.7 PARTICIPATIONS VERSEES EN 2019

Participations et contributions versées en 2019	CA 2018 pour mémoire	CA 2019
Articles 6558-65548		
Administration		250 200
Enfance Jeunesse		240 131
Envir. GEMAPI/Dev. Durable	29 845	30 179
Economie & Emploi	8 986	76 729
Tourisme & Chemin de fer	10 000	10 000

Subventions versées en 2019	CA 2018 pour mémoire	CA 2019
Administration	273 635	900
Enfance Jeunesse	99 553	64 656
Economie & Emploi	10 000 ⁽¹⁾	3 391
		26 000 ⁽¹⁾
Culture & Patrimoine	121 600	129 000
Sports & Santé	24 983	31 550
Tourisme & Chemin de fer	100 200	130 035
Environnement	90 000	305 000
		10 000 ⁽²⁾
Montagne Agriculture Forêt	1 440	2 000
Total 2019	721 411	702 532

(1) Enveloppe d'aide aux commerces → montant pré-attribué

(2) Enveloppe d'aide Matheysine Rénovation → montant pré-attribué

4.8 LES DECHETS ...

Pour la gestion totale du service (collecte-traitement-déchetterie-investissement), les dépenses sur l'exercice s'élèvent à **3 389 595 €**. Le financement de ce service est assuré par la fiscalité, une subvention d'équilibre du budget principal, le rachat de « matériaux » et les soutiens des Eco-organismes.

CA2019_Budget Déchets		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2019	Section Fonct.	2 857 047,36	3 059 274,15	202 226,79
	Section Invest.	532 547,91	916 042,58	383 494,67
		+	+	
Report résultat 2018	Section Fonct.		22 547,26	224 774,05
	Section Invest.		52 363,90	435 858,57
		=	=	
Total réalisation + report		3 389 595,27	4 050 227,89	660 632,62
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	1 040 297,00	462 000,00	- 578 297,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	2 857 047,36	3 081 821,41	224 774,05
	Section Invest.	1 572 844,91	1 430 406,48	- 142 438,43
	total cumulé	4 429 892,27	4 512 227,89	82 335,62

Evolution des tonnages entre 2018 et 2019 :

4.8.1 En déchetterie

Cartons	-	9%	Ferraille	+	7%	Bois	+	11%
Gravats	+	6%	Encombrants	-	1%	Déchets verts	-	6%

4.8.2 Collecte

OMR	-	4%	EMR	+	13%
Verre	-	3%	Papiers	-	7%

4.8.3 Réalisations en 2019

- Sécurisation des points propres au risque de chute
- Mise en place colonnes de tri et CSE
- Coopération Sud Isère pour reconstruction des usines de traitements des déchets
- Plan de communication avec ambassadeur tri
- Achat camions et tractopelle

4.9 DES SERVICES - EQUIPEMENTS ...

4.9.1 Service mutualisé ADS

38 communes adhérentes, dont certaines par « solidarité » sans utilisation directe du service

Nombre d'actes instruits = **349 - soit en Equivalent Permis de Construire (EPC) = 248**

En 2018, 322 actes, soit 240 EPC

Coût du service = 58 945 € - prise en charge solidarité CCM = 11 789 €

4.9.2 Relais Assistantes maternelles

- 121 assistant(e)s maternel(le)s en activités sur l'année dont 75 vues physiquement (62%) et 115 en lien avec le RAM (95%)
- 82 temps collectifs animés sur différentes communes du territoire (La Mure, Susville, La Motte d'Aveillans, Valbonnais, Pierre-Châtel, Saint Jean de Vaulx, Monteynard, Prunières, Nantes en Rattier) soit 441 présences d'assistantes maternelles (48 différentes) et 1 031 présences d'enfants (142 différents)
- Réunions et Formations à destination des Assistant(e)s Maternel(le)s et des Parents : recyclage PSC1, Analyse de la Pratique, Journée des Assistant(e)s Maternel(le)s, Formation Handicap (sur 3 jours), Formation Signes (sur 3 jours), Réunion d'information sur le développement moteur de l'enfant
- Des évènements : Babylab, Grande Lessive, Journée Familles, Spectacle de Noël.

4.9.3 Aire d'accueil des gens du voyage

En 2019, 2 familles accueillies de mai à septembre.

4.9.4 Piscine territoriale Aqua Mira

- Fréquentation clubs-associations 22 683 entrées
- Fréquentation scolaires 12 805 entrées
- Fréquentation Public 19 443 entrées **+ 16.31%**

Le budget 2019 affecté au fonctionnement de la piscine territoriale (& Piscine La Motte d'Aveillans)	CA 2018 pour mémoire	CA 2019
Dépenses réelles fonctionnement	452 905	502 563
Charges de fonctionnement	177 289	177 484
Charges de personnel	275 615	319 642
Recettes réelles fonctionnement	137 105	150 711

- Maitrise des dépenses de fonctionnement de l'équipement
- Augmentation des recettes/public – rappel de la mise en place de la politique tarifaire/clubs-associations

4.9.5 Matheysine Rénovation

La CCM contractualise avec l'AGEDEN pour l'accompagnement de deux actions pour la transition énergétique.

4.9.5.1 Info-Energie

Une permanence par mois gratuite pour les habitants, financée par la CCM, soit plus de 30 entretiens individualisés en 2019 (info-conseil sur travaux de rénovation, changement du mode de chauffage...) provenance de 13 communes du territoire – un nouveau service de proximité.

4.9.5.2 Nouveauté 2019 = Matheysine Rénovation

La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) est engagée dans la transition énergétique au travers de différentes actions.

Parmi elles, figure la **rénovation des logements privatifs pour réduire les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre du territoire.**

Pour accompagner cette dynamique de rénovation, la Communauté de Communes de la Matheysine met en place une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, dénommée **Matheysine Rénovation**. Cette plateforme vise à simplifier les démarches pour les particuliers en leur apportant un accompagnement technique tout au long de leur projet et une aide financière pour la réalisation de leurs travaux :

- La maîtrise d'œuvre et l'accompagnement technique sont assurés par l'AGEDEN
- Pour cette première année de mise en œuvre en 2019, l'enveloppe financière affectée par la CCM est de 10 000 €. Par la suite, pour ne pas casser la dynamique de ce dispositif, l'enveloppe financière pourrait être réévaluée. *A titre d'information, cela pourrait générer plus de 60 000€ de travaux auprès des entreprises RGE du territoire*

4.9.6 Matheysine Tourisme

L'EPIC touristique créé en 2017, pour exercer pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine la compétence obligatoire « Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme », a reçu **depuis l'instauration de la taxe de séjour au réel, près de 310 000 €** cumulés de la part de la CCM.

A ce jour, l'équipe est composée de 3 ETP permanents, un directeur en CDD, deux collaboratrices en CDI, et des renforts en saison.

4.9.7 La Mure Cinéma Théâtre

A saluer les très bons résultats de fréquentation sur l'année 2019 avec une programmation populaire et adaptée !

- **Le cinéma : 35 500 spectateurs, soit + 12% par rapport à 2018, sur 4 ans : 40% !**
- Le spectacle vivant : 5500 spectateurs, stable, année moyenne mais meilleure jauge moyenne par représentation
- En terme de fréquentation, il convient d'ajouter toutes les activités accueillies par LMCT (gala de fin d'année, projets scolaires, Harmonie Muroise, école de musique etc , soit environ 4 000 spectateurs,
- **Pour 2019 = 45 000 personnes ont fréquenté la structure La Mure Cinéma Théâtre**

La CCM soutient pleinement l'association, par une subvention de fonctionnement, et la prise en charge directe des postes de direction :

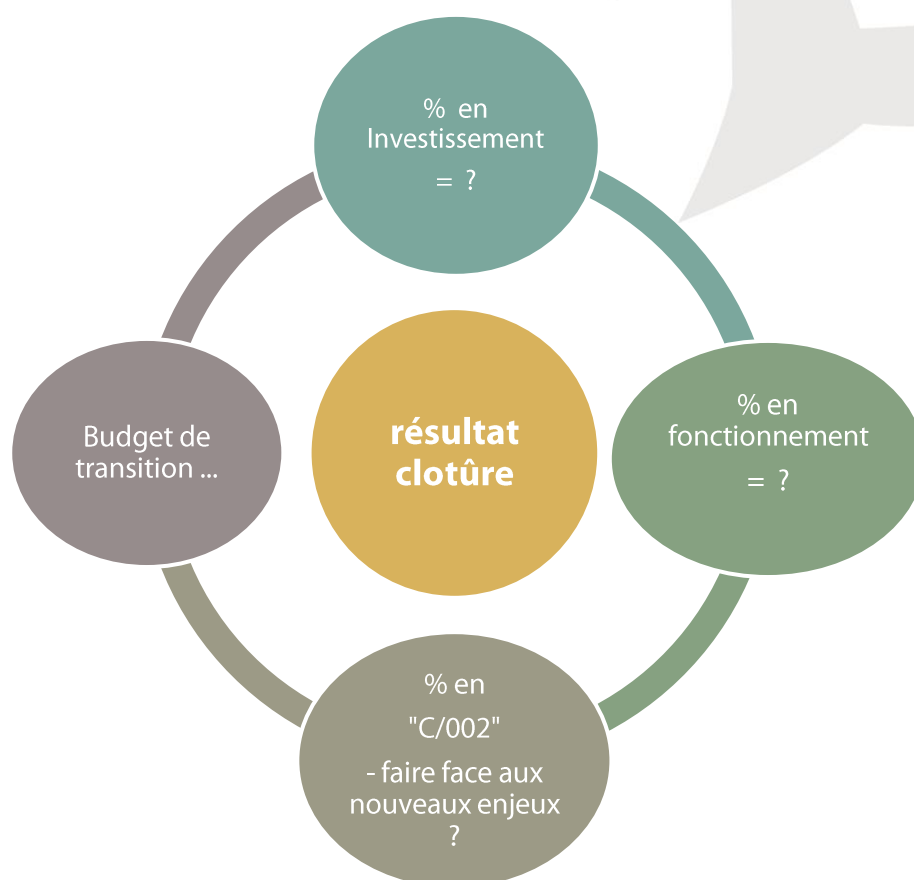
- Le budget de LMCT est en moyenne de 430 K€, donc en valeur absolue, la subvention de la CCM (110 K€) représente **25% du budget de fonctionnement**.
- En intégrant les postes de direction, **aide totale de 151 K€, soit 32% du budget LMCT.**

5. DONNEES IMPOSEES & ORIENTATIONS PROPOSEES : TENDRE VERS UN BUDGET 2020 BATI A PARTIR DES PROPOSITIONS SUIVANTES

Le résultat de clôture présente un excédent de 1 400 000 € - tous budgets

Quelles orientations sur 2020 ?

- 🗨 Budget de « transition » voté en février 2020 avant l'installation du nouveau conseil communautaire
- 🗨 % à l'investissement
- 🗨 % au fonctionnement pour pallier les baisses de recettes et contribuer aux hausses des dépenses de fonctionnement : nouveaux services – hausse mécanique
- 🗨 % en réserve au c/002 pour faire face aux nouveaux enjeux de l'intercommunalité



5.1 FISCALITE – ADMINISTRATION GENERALE

5.1.1 Fiscalité locale – dotations –reversement fiscalité

Fiscalité locale : maintien des taux – pas de hausse envisagée - miser sur la valorisation des bases pour une augmentation du produit de la fiscalité locale – **reversement sur 12^{ème} de l'écêtement TH**

FDPTP = inscrire par prudence les 80% « garantis »

Dotation Intercommunalité

Dotation de compensation en baisse continue

FPIC = augmenter la contribution

5.1.2 Personnel

Au 31 décembre 2019, l'effectif est composé comme-suit :

Nature du contrat	Nombre d'agents	ETP
FPT	30	28.40
CDI	7	6.05
CDD	5	3.70
Total effectif 2019 CCM (Rappel 2018)	42 (43)	38.15 (36.20)

Effectif CCM/ TC-TNC	TC	TNC
	29	13

Catégorie Emplois	A	B	C
Effectif FPT/catégorie	6 ₍₁₎	6	18
Effectif autres/Catégorie	1	4	7

⁽¹⁾ 3 agents reclassés de la catégorie B à la catégorie A de la filière sociale

Personnel ext. Mis à disposition de la CCM –	4	1.50
Personnel – Matheysine tourisme	3	3
Effectif CCM élargie	49	42.65

En 2020, les crédits budgétaires devront être revus à la hausse pour tenir compte de :

- Mise en œuvre du RIFSEEP dès janvier 2020 ;
- Renforcement des moyens humains « environnement-déchets » avec trois recrutements pour pallier un départ à la retraite ; une adaptation de poste, et une augmentation des besoins du service ;
- Impact sur 12 mois du poste de chargée de mission agriculture ;
- Impact sur 12 mois du poste de chargée de mission Culture sur 12 mois ;
- Transfert du poste de chargée économie de l'ADM à la CCM (budgétairement opération « blanche » mais impact au c/012)
- Impact sur 12 mois des postes transférés liés à la compétence « Petite enfance »
- Refonte du service Administration (comptabilité-secrétariat-RH) avec un départ à la retraite en 2019 non remplacé – affectation des missions en interne
- Glissement vieillesse technicité
- Reclassement de « certains métiers » en catégorie supérieure B à A
- Mise en œuvre des formations SST obligatoires
- Mise en application de la Loi de transformation de la Fonction publique – impact financier : expérimentation de la rupture conventionnelle, temps de travail, répartition du supplément familial, indemnité de précarité, financement de la formation professionnelle,

5.1.3 Sièges de la Communauté de Communes

- Provision en investissement pour l'installation des services (départ du lycée été 2020)
- Déclaration du siège au programme du Département de l'Isère « combles perdues de vos bâtiments publics pour diminuer les charges et participer au défi de la transition énergétique »

5.1.4 Alpe du Grand Serre

5.1.4.1 Décision politique forte en 2019 des élus communautaires... Extrait de la délibération...

Considérant que l'ouverture du domaine skiable est un choix avant tout politique dans une optique de maintien et de développement au service d'un projet de territoire ;

Considérant que la station est un équipement structurant, moteur économique, social et touristique, véritable bassin d'emplois (150 emplois liés à l'activité) et de consommation (jusqu'à 1,2 millions de passages skieurs qui séjournent, consomment, sur tout un territoire ;

Considérant le déficit chronique depuis plus de 15 ans, nécessitant des financements externes notamment pour l'ouverture de la station pour la prochaine saison hivernale ;

Considérant le potentiel de l'AGS à long terme, après la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, du nouveau mode de gestion et d'un projet de station (stratégie de positionnement, cible clientèle, investissement...)

Le Conseil Communautaire,

- **RECONNAIT** la Station de l'Alpe du Grand Serre comme un site structurant pour l'offre touristique globale du territoire ;
- **PREND ACTE** de l'économie générée directement par ce site (environs 150 emplois saisonniers non délocalisables) mais aussi de l'atout que constitue la présence d'une station de sports d'hiver sur ce territoire en complément du tourisme lacustre, vert et culturel en période estivale. A cela doit être pris en compte l'ensemble des impacts sur l'emploi pluriactif proposé à la population notamment au monde agricole de la vallée mais aussi du territoire de la Matheysine ;

- **CONFIRME** son intérêt manifeste pour la Station de l'Alpe du Grand Serre et exprime unanimement sa volonté politique de maintenir et développer la station ;
- **EST** prêt à répondre à la nécessité d'une implication politique forte du territoire, conscient de l'enjeu ;
- **PREND une position de principe pour une prise de compétence intercommunale « création, aménagement, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des pistes du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre », sous réserve des engagements suivants :**

Par cette prise de position de principe, le Conseil communautaire marque sa détermination et son implication, auprès des Instances institutionnelles, que sont l'Etat, la Région, le Département, les partenaires financiers de projets structurants au regard de leurs différents programmes de politiques d'aides publiques, CPAI, stations du futur, Plan montagne... ; Partenaires financiers potentiels, notamment la Caisse des dépôts, les établissements bancaires... ; Opérateurs privés, gestionnaires de domaines skiables, d'hébergements touristiques... ; Socio-professionnels, commerçants, population de la station et du territoire

- **S'ENGAGE** dans la perspective d'une prise de compétence : A élaborer un projet de station de façon concertée ; A travailler la gouvernance, le mode de gestion, afin que d'autres partenaires se déclarent intéressés et entrent dans la constitution d'une éventuelle SEM, ou assimilée ; A financer la station, pour assurer une ouverture en saison hivernale dans de bonnes conditions, dans la mesure où les capacités financières annuelles de la CCM le permettent ;
- **Dit** que, dans la perspective de réunir tous moyens de réussite dans le processus de prise de compétence, cette position de principe et les engagements de la CCM sont liés aux conditions suivantes à remplir par les instances de la Station de l'Alpe du Grand Serre, à savoir : S'engager, dès à présent, à associer le directoire à toute décision présentée et votée par le SIAG et la régie AGS, dans l'optique de mettre en œuvre une rationalisation des charges sans obérer l'attractivité de la station ; S'engager dans le transfert de la promotion du tourisme, au 1^{er} janvier 2020, à l'outil dédié de la CCM : Matheysine Tourisme, dans l'optique de disposer d'une stratégie de promotion touristique offensive et cohérente avec l'ensemble du territoire ; S'engager, dès à présent, à lancer la réflexion d'un projet de station, de manière concertée en associant tous les acteurs concernés ; Œuvrer conjointement avec la CCM à la constitution d'un groupe de travail réunissant les élus concernés (collectivités, directoire), les socio-professionnels de la station (école de ski, commerçants, hébergeurs...) et les potentiels partenaires financiers, opérateurs privés.

5.1.4.2 Incidence sur le budget 2020

- 5.1.4.2.1 Intégration de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre à l'office de tourisme communautaire – Matheysine tourisme – effective au 1^{er} mars 2020 ;
- 5.1.4.2.2 Etude lancée « Projet de station – schéma de développement stratégique »
- 5.1.4.2.3 Aide au fonctionnement, au regard des engagements pris dans la délibération...
- 5.1.4.2.4 Lancement d'un programme d'investissement ...

5.1.5 Actions diverses avec impact sur le budget

5.1.5.1 RGPD

5.1.5.2 Droit à copie

- 5.1.5.3 **Créances** (sous réserve ... des créances de certains syndicats fusionnés restent à régler ...)

5.1.6 Soutien aux structures -événements-associations

5.1.6.1 Piscine La Motte Saint-Martin

Maintien de la subvention annuelle – fonds de concours - attribuée depuis plusieurs exercices à la Commune de la Motte Saint Martin pour le fonctionnement de la piscine -

5.1.6.2 Musée de la Mine-Image à la Motte d'Aveillans

Maintenir sur 2020 l'aide de 16 000€ actionnée en 2017 pour trois ans uniquement jusqu'au démarrage du train. Redémarrage en juillet 2020 – saison « tronquée »

5.1.6.3 Evènements labélisés

Maintenir la politique des événements labélisés – reconduction de l'enveloppe et du nombre d'évènements subventionnés

5.1.6.4 Subventions aux associations - collectivités

Maintenir la politique des enveloppes financières dédiées par commission thématique (sports-culture...) reconduction des montants affectés

5.2 ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

5.2.1 Gestion des déchets

Les choix politiques forts dès 2014 en matière de gestion du service (régie directe, optimisation de filières...), de fiscalité, une conjonction économique favorable sur une tarification avantageuse (vide de four), rachat de matériaux ont permis d'atteindre un quasi point d'équilibre du service en 2018.

Cependant, la gestion de ce service a été maintenue à flux tendu jusqu'en 2019 : manque de personnel – parc véhicules vieillissant, augmentation tonnage en déchetterie...

Des arbitrages politiques en 2019 vont permettre d'optimiser l'efficacité du service pour des premiers résultats positifs dès 2021 : aménagement de la déchetterie principale, renforcement des moyens humains, amélioration du parc de véhicules.

Cependant, la conjoncture économique, la mise en œuvre de nouveaux services (collecte renforcée en période estivale), l'augmentation des prix de traitement, la baisse de revente de produit, la gestion des déchets « non ménagers » impactent sensiblement l'exercice comptable 2020.

5.2.1.1 Poursuivre :

- Réaménagement de la déchetterie de Sousville
- Benne éco-mobilier
- Benne aliapur
- Nouvelle filière de traitement des déchets verts

5.2.1.2 Entreprendre :

- Entretien du parc matériel de CSE et colonnes aériennes
- Signalétique déchetteries et points propres
- Tournées saisonnières (test été 2019 concluant !)
- Nouveaux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries
- Coopération de traitement avec GAM pour les OMR et les EMR (à voir pour les papiers)
- Réflexion sur la gestion des déchets non ménagers (déchets des professionnels, grandes surfaces,...)

5.2.2 Grand cycle de l'Eau - GEMAPI

Rappel contexte = Compétence dévolue en 2018 - Au 1^{er} janvier 2019, le SIGREDA fusionne avec le SYMBHI.

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du contrat de rivières du Drac isérois signé en 2018 et à la gestion de la compétence GEMAPI avec la réalisation **des actions suivantes** (montants indicatifs du programme d'investissement) – **présentées lors du comité de territoire réuni en décembre dernier :**

- Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement de la Bonne aux Faures à Valjouffrey - 300 000 €
- Reprise de 2 ouvrages de correction torrentielle sur le ruisseau du Champagne à Sousville - 97 000 €
- Restauration de la continuité écologique de la Jonche à Pierre Chatel - 60 000 €
- Protection contre les inondations du hameau des Angelas à Valbonnais - 37 000 €
- Restauration de la végétation sur la Bonne amont, le Béranger, la Jonche et la Mouche - 95 000 €
- Restauration de la Mouche en amont de sa confluence avec la Jonche - 7 000 €
- Lutte contre la Berce du Caucase 2020 - 40 000 €
- Réalisation d'un plan de gestion des espèces exogènes envahissantes sur le ruisseau de la Jonche et de Vaulx (ingénierie interne)
- Etude des Espaces de Bon Fonctionnement complémentaires sur le Drac (tout Drac) 72 000 €

- Etude de la recherche de la contamination des sédiments de la Jonche au PCB en vue de la restauration hydromorphologique de la Jonche - 42 000 €
- Recensement et sélection des ouvrages constituant les systèmes d'endiguement (ingénierie interne)
- Animations scolaires 2019-2020 (tout Drac) - 25 000 €
- Ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des actions (tout Drac) - 200 000 €
- Travaux divers d'entretien d'ouvrages de protection, de gestion d'embâcles, de protection de berges (tout Drac) - 70 000 €

Et le démarrage des missions suivantes :

- Restauration hydromorphologique de la Bonne sur la plaine de Valbonnais - 15 000 €
- Protection contre les inondations à la confluence Bonne Malsanne à Valbonnais - 20 000 €
- Un programme d'achat de matériel pour les chantiers PRODEPARE
- Le produit de fiscalité GEMAPI généré en 2018 est proposé en enveloppe dédiée aux interventions en urgence - travaux exceptionnels – proposition validée par le comité de territoire de décembre dernier.
- L'enveloppe estimative de la participation CCM sur les travaux $\pm$ 170 000 € ;
sur les frais de structure $\pm$ 30 000€ - soit l'enveloppe « produit fiscalité Gemapi 200 000€ » engagée en totalité

5.2.3 Petit cycle de l'Eau

- Compétence Eau-Assainissement : transfert de la compétence Eau-Assainissement en 2026. A suivre...
- 11^{ème} programme Agence de l'Eau : poursuite de la réflexion engagée en 2019 – étude patrimoine ? organisation territoriale pour assistance aux communes sur les préalables obligatoires : SISPEA...?

5.2.4 Transition énergétique

- Poursuivre le programme d'actions engagé en 2018 avec l'accompagnement de l'AGEDEN : permanences info-énergie : un service d'aide et de conseil en Matheysine pour les habitants du territoire
- Matheysine rénovation : plate-forme rénovation habitat – budgétiser une enveloppe financière dédiée pour subventionner les travaux de rénovation

5.2.5 Développement durable

- Espace Naturel Sensible intercommunal des Gillardes (Pellafole- Monestier d'Ambel) : élaboration du plan de gestion – suivi – animation

5.3 CULTURE & PATRIMOINE

5.3.1 Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC)

- Poursuivre les actions dans le cadre cette convention avec une compagnie « en résidence-mission »,
- Maintenir le poste de chargée de coordination culturelle – poste financé par la DRAC et le Département.

5.3.2 La Mure Cinéma Théâtre

- Poursuivre l'aide au fonctionnement, la prise en charge des postes de direction
- Maintenir les actions décentralisées en partenariat avec LMCT, les cinémas plein-air, les spectacles hors les murs
- Engager une réflexion conjointe CCM – Commune de La Mure – Association la Mure Cinéma Théâtre pour un programme de réhabilitation de la grande salle

5.3.3 Réseau Lecture Publique Matacen@

- Nouveau Plan Lecture du Département de l'Isère = nouvelles modalités d'accompagnement, de financement
- Intégration de la bibliothèque de Mayres-Savel dans le réseau
- Anniversaire des 10 ans de la Médiathèque – fête d'anniversaire à prévoir

5.3.4 La Matheysine sur les Rails en 2020

- Prévoir une enveloppe budgétaire dédiée pour la coordination et l'accompagnement des dynamiques locales (culturelles, et autres) sur des événements autour du redémarrage du train

5.3.5 Maison Messiaen

- Poursuivre la coopération avec AIDA pour une nouvelle programmation autour du festival Messiaen
- Renforcer les échanges entre les artistes en résidence et les restitutions en Matheysine

5.4 SPORTS, SANTE & LOGEMENT

5.4.1 Sports

5.4.1.1 Piscine territoriale Aqua Mira

Procédure judiciaire en cours – maintenir les crédits en investissement pour reprise des dysfonctionnements.

Maintenir le service public dans son dimensionnement actuel (associations-club-scolaires-public)

Prévoir des travaux d'entretien (peinture vestiaires...)

5.4.1.2 Boulodrome

A l'issue de la mission d'expertise commanditée auprès d'un sapiteur, amélioration à prévoir ?

5.4.2 Santé

5.4.2.1 Suivi de la CPTS - Communauté professionnelle territoriale de santé

5.4.2.2 Accueil de jour - Soutien financier aux familles

Un accueil de jour pour les personnes dépendantes a été mis en place sur les établissements de personnes âgées sur le territoire : La Mure = 2 jours – Corps = 1 jour (Mens = 2 jours)

Prévoir le versement d'une aide pour le transport (en complément de l'APA) - *enveloppe estimée à 3 000€* -

5.4.3 Logement

5.4.3.1 Maintien des permanences ADIL 38 – un service de conseil et d'aide pour les habitants et les collectivités locales du territoire – permanences financées par la CCM

En 2019, quelques chiffres,

- **164** consultations, dont 157 particuliers et 4 collectivités locales
- En provenance de **33** communes du territoire
- Thèmes principaux des consultations : rapports locatifs ; amélioration de l'habitat, copropriété, fiscalité, voisinage...

5.4.3.2 Fonds de Concours au bénéfice des communes : MARPA (Maison d'Accueil et de résidences pour l'Autonomie) à Pierre-Châtel : réflexion - la CCM est sollicitée pour l'octroi d'un fonds de concours

5.4.3.3 La thématique « logement » devient prégnante à l'échelle de l'intercommunalité – réflexion à lancer sur le suivi, l'implication ...

5.5 TOURISME, CHEMIN DE FER DE LA MURE

5.5.1 Matheysine-Tourisme

- Maintien de la subvention de fonctionnement fixée annuellement
- Versement de la subvention fonctionnement liée au transfert de charges (La Mure 2017)
- Reversement de la taxe de séjour – les recettes de la TdS sont collectées sous forme de régie à partir de 2019
- Intégration au 1^{er} mars 2020 de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre - versement de la subvention de fonctionnement liée à ce transfert de charges

5.5.2 Aménagement du territoire – Tourisme

5.5.2.1 Programme Aménagement des Lacs

- Aménagement du Site du Sautet - programme d'investissement – fin du programme
- Site du Sautet – fonctionnement
 - Maintenir la gestion par des « privés » - impact sur le budget de fonctionnement = reprise de matériel si fin AOT
 - Maintenir un fonctionnement sur le principe d'un équilibre sans le financement du budget général

5.5.2.2 Prairie de la Rencontre à Laffrey

Début du programme en phase opérationnelle = travaux en 2020— Opération globale de 2 millions d'euros, subventionnée à plus de 70%

5.5.2.3 Poursuite des actions en lien avec les politiques contractuelles Espaces Valléens

- Signaux Arboretum de la Motte d'Aveillans : programme artistique – cheminement
- Mine-Image de la Motte d'Aveillans : accompagnement refonte du film muséographie
- Maison du Patrimoine de Pellafol : accompagnement muséographie

5.5.2.4 SERACO -Col d'Ornon

Présence aux côtés du syndicat, concomitamment avec la Communauté de Communes de l'Oisans sur un programme d'investissement – salle hors sac...

5.6 ECONOMIE & EMPLOI

5.6.1 Matheysine développement – Direction Economie Emploi

5.6.1.1 Poursuite de la réhabilitation de l'Espace EVOLUTIF

Le Secteur n°2 (ouest) est aujourd'hui occupé et/ou réservé à plus de 80 %. L'implantation d'un industriel (projet confidentiel à ce jour) va nécessiter la réalisation des travaux complémentaires dans ce module. Il sera indispensable d'entreprendre dans les meilleurs délais la réhabilitation du secteur n°4, sous réserve de sa disponibilité, VALECRIN utilisant actuellement une partie de ces surfaces pour ses besoins logistique.

Pour mémoire, ce programme a été jusqu'à présent autofinancé, mais il sera nécessaire de prévoir un emprunt pour la dernière tranche de travaux. Diverses subventions vont également être sollicitées auprès de la Région et de l'Etat.

5.6.1.2 Poursuite de l'accompagnement du développement de la société OSE

La société OSE va démarrer les travaux d'extension de son bâtiment de Corps, après avoir racheté par anticipation le Crédit-bail à la CCM.

Matheysine Développement qui n'interviendra pas sur l'immobilier d'entreprise, sera maître d'ouvrage de la réalisation de l'aménagement des abords mutualisés entre la société OSE, la commune (stade de foot) et la CCM (point de départ des PDIPR)

5.6.1.3 Réhabilitation de la gare de La Mure en vue de la création d'un tiers lieu de type Learning Lab

Matheysine Développement, Maître d'ouvrage de cette réhabilitation va profiter de l'année 2020 pour réaliser toutes les études préalables nécessaires et les appels d'offres travaux, afin que le chantier soit lancé dans les meilleurs délais, dès que les travaux réalisés par le Département (renforcement de la structure) seront achevés. Le plan de financement sera également élaboré en 2020.

5.6.1.4 Acquisition des ateliers du Villaret

Comme délibéré lors du précédent Conseil Communautaire, la CCM va acquérir en 2020 le plateau technique des ateliers du Villaret, propriété actuelle de l'ADFI afin de poursuivre leur mise à disposition au Lycée de la Matheysine. A terme, ces locaux pourront être destinés à accueillir diverses activités économiques.

5.6.2 Actions économiques

5.6.2.1 LEADER

- Contribution à la structure porteuse – Animation

5.6.2.2 Aide aux vitrines – contrepartie publique Leader

- Maintenir l'enveloppe de 10 000 € initialement prévue
- Voir augmenter l'enveloppe pour répondre aux dossiers en matière des aides économiques aux organismes et entreprises privés dans le cadre du programme LEADER, et du programme d'intervention économique de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- L'enveloppe 2019 de 26 000 € est pré-affectée en totalité pour 5 projets localisés à Laffrey ; Pierre-Châtel ; La Mure ; Mayres-Savel.

5.6.2.3 Emploi

5.6.2.3.1 Mission locale Alpes Sud Isère

Poursuivre le fort soutien de la CCM auprès de la Mission locale Alpes Sud Isère.

Plus de 300 jeunes de la Matheysine sont suivis par la MLASI.

5.6.2.3.2 Poste de chargé de missions « clauses sociales »

Nouveauté 2020! Engagement de la CCM sur un poste mutualisé, porté par la CCoisans, en partenariat avec la CCTrièves pour une mission d'accompagnement auprès

- Des collectivités locales pour faciliter l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics;
- Des entreprises pour répondre à ces obligations du code de la commande publique

5.7 MONTAGNE, AGRICULTURE, FORET

5.7.1 PDIPR

- 5.7.1.1 Définition des travaux dans l'enveloppe budgétaire annuelle de plus de 200 000 € HT
- 5.7.1.2 Finalisation du Plan Trail départemental, en partenariat avec le Département de l'Isère mise en œuvre de parcours Trail – (nouveau 2019-2020)
- 5.7.1.3 Poursuivre la réflexion engagée en 2019 sur l'opportunité d'une passerelle Matheysine-Trièves (Salle en Beaumont)

5.7.2 Agriculture

5.7.2.1 Plan Pastoral Territorial

- Poursuivre l'animation, le suivi et l'évaluation des actions via la FAI

5.7.2.2 Chargée de mission – développement agricole

- Rappel poste créé en 2019, financé par le Département – l'Europe
- Accompagner le Département sur le dossier « foncier agricole » ; les biens sans maître...
- Développer la diversification, l'appui à la commercialisation : La Matheysine dans l'assiette, donner suite à la journée pro du 26 novembre 2019 ...
- Comité Local d'Installation : animation-suivi

5.7.2.3 Abattoir

- Les travaux de remise à niveau de l'abattoir se poursuivront en 2020 par le remplacement d'un certain nombre de matériels obsolètes, dont les couteaux stérilisateurs utilisés dans la salle d'abattage.
- Le Département devrait subventionner ces travaux à hauteur de 40 %.

5.7.3 Forêt

5.7.3.1 Sylv'acctes

- Par son adhésion, la CCM a permis le déploiement du programme Sylv'acctes localement : des aides spécifiques possibles pour les propriétaires qui envisagent des travaux sylvicoles dans leurs forêts

5.8 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SERVICES AUX COMMUNES

5.8.1 Plan de Paysage

5.8.1.1 Mise en œuvre des fiches-actions

5.8.1.2 Séminaire de sensibilisation pour les nouveaux élus – demande des financeurs DREAL-DDT

5.8.2 Très Haut débit

Programme porté par le Département de l'Isère

Poursuite du financement - Partenariat Intercommunalité – communes. Programme pluriannuel de plus de 1 600 000 € pour le territoire, débuté en 2017 – financement solidaire du bloc communal et de l'Agence pour le Développement de la Matheysine.

Contrat Fibre possible dès le premier trimestre 2020 pour certaines communes du territoire

5.8.3 Mobilité

5.8.3.1 Poursuivre le partenariat avec le Département – Direction territoire Matheysine – dispositif Rezo pouce

5.8.3.2 S'engager dans la réflexion sur la mobilité (LOM)

5.8.3.3 Nouveauté 2020 : création d'un premier tronçon de la Via Maticena - voie de mobilité douce – entre La Mure et Pierre-Chatel

5.8.4 Aire Accueil Gens du voyage

5.8.4.1 Nécessité de travailler sur le règlement du site – à la demande de la DDSCS de l'Isère

5.8.4.2 Provisionner un programme d'aménagement – à la demande de la DDSCS de l'Isère

5.8.5 Opération de Revitalisation de Territoire

La Ville de La Mure et la Communauté de Communes de la Matheysine souhaitent s'engager dans la démarche « Opération de revitalisation de territoire » dans l'objectif de conforter la stratégie d'attractivité du centre-ville de La Mure au service de l'ensemble du territoire en bénéficiant de soutien financier et de l'implication des partenaires dans la conduite des projets du territoire.

Une convention-cadre développant les grands principes, les enjeux et les objectifs d'une ORT a été établie. Cette convention pourra faire l'objet d'avenants, notamment :

- afin d'intégrer toutes les communes membres intéressées par la démarche
- afin de développer les projets listés en fiches-actions opérationnelles.
- Signature de la convention ORT entre l'état, la Ville de la Mure et la Communauté de Communes le 15 janvier dernier
- Mise en œuvre du partenariat

5.9 ENFANCE & JEUNESSE

5.9.1 Petite Enfance

5.9.1.1 SCIC Petite enfance

Impact budgétaire sur un exercice complet.

Subvention équilibre, jeux d'écritures entre la SCIC structure porteuse gestionnaire des structures d'accueil du jeune enfant et la Communauté de Communes (coût personnel – prestations CAF...)

Pour rappel, la SCIC emploie 22 collaborateurs et gère 5 établissements d'accueils du jeune enfant, et un lieu parent-enfant.

5.9.1.2 RAM

Maintenir le service en termes de décentralisation sur le territoire, de formations des assistant(e)s maternel(le)s-parents...

5.9.2 Enfance-Jeunesse

5.9.2.1 Poursuivre la politique d'aides financières aux ALSH

5.9.2.2 Poursuivre le dispositif Anim'Ado,

- Participer au comité de pilotage Jeunesse avec le Département, les établissements scolaires
- Financer la formation BAFA – session avril 2020 – en lien avec la CAF de l'Isère

5.9.2.3 Poursuivre l'animation et les actions du réseau parentalité

5.10 CONCLUSION

La maquette budgétaire sera proposée selon les **arbitrages politiques listant les actions retenues** par le DOB lors de la séance du conseil communautaire du 27 janvier 2020.

Document présenté en séance du conseil communautaire du 27 janvier 2020